

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 04 juin 2018 à 18 heures -

Présents : Madame CHAUVEL Dominique, Maire, Mesdames et Messieurs POILVÉ Alain, GROUT-LIMARE Christine, SALLE Joël, MARIE Françoise, MOUQUET Hervé, GABEL Pasquine, COPPENS Jean-Marc, Adjoint

Mesdames et Messieurs LECOINTRE, BARCQ Béatrice, Philippe, DUMONTIER Philippe, ERYUZ Corinne, DELANNOY Sylvie, DUJARDIN Isabelle, PLESSIS Hervé, WILLIG William, DUBOS Claude, LASSERON Pierre, CABIN Philippe, DISTANTE Raphaël, LUYPART Jean-Louis, TORRES Virginie, LE PAIH Martine, Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. FABAREZ Thierry (pouvoir à M. POILVÉ), Mme LEVACHER Marianne (pouvoir à Mme GABEL), M. BRUNEVAL Rémy, Mme MORTELECQUE Justine, conseillers municipaux

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. LECOINTRE Philippe a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu et le procès-verbal des délibérations, séance du 12 avril 2018, ont été approuvés.

Délibération n° 2018-06-04/28 : Convention avec le S.D.I.S. pour la surveillance de la plage

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention de mise à disposition de personnels brevetés appelés à assurer la surveillance des baigneurs de la plage de St Valery en Caux pour la période estivale 2018 et autorise Madame la Maire à la signer.

Délibération n° 2018-06-04/29 : Acquisition de terrain pour l'extension du cimetière

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'acquisition des parcelles cadastrées section ZS n° 102 et 103, d'une surface de 2 200 m², au prix de 26 400 €, en vue de l'extension du cimetière.

Délibération n° 2018-06-04/30 : Nomination voirie

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer les parcelles cadastrées ZS 39, 40, 85 et 88, au lieu-dit la Briqueterie : « Résidence Sontheim An Der Brenz ».

Délibération n° 2018-06-04/31 : Fourrière automobile – Concession de Service Public – Délibération modificative – annule et remplace la délibération n° 2018-03-12/04

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de concéder le service de fourrière automobile à une entreprise privée pour une durée de 5 ans et autorise Madame la Maire à lancer la consultation relative au choix du délégataire.

Délibération n° 2018-06-04/32 : Règlement Général sur la Protection des Données

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposé par l'ADICO et autorise Madame la Maire à le signer.

Délibération n° 2018-06-04/33 : Comité Technique entre la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le maintien d'un Comité Technique commun compétent pour les agents de la Commune et du Centre Communal d'Action Sociale.

Délibération n° 2018-06-04/34 : Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique Commun de la Ville et du C.C.A.S. – Décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le nombre de représentants titulaires du Personnel à 3, décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants du personnel titulaires et suppléants égal à celui des représentants de la Collectivité, et décide le recueil par le Comité Technique de l'avis des représentants de la Collectivité.

Délibération n° 2018-06-04/35 : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail commun entre la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le maintien d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail commun compétent pour les agents de la Commune et du Centre Communal d'Action Sociale.

Délibération n° 2018-06-04/36 : Fixation du nombre de représentants du personnel au C.H.S.C.T. commun de la Ville et du C.C.A.S. – Décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le nombre de représentants titulaires du Personnel à 3, décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants du personnel titulaires et suppléants égal à celui des représentants de la Collectivité, et décide le recueil par le C.H.S.C.T. de l'avis des représentants de la Collectivité.

Délibération n° 2018-06-04/37 : Décision Modificative n° 01

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la Décision Modificative n° 01 permettant d'effectuer un ajustement budgétaire suite aux modifications dans les prévisions de dépenses et recettes intervenues postérieurement à l'établissement du budget.

Après quelques questions et informations diverses, Madame la Maire lève la séance à 19 heures 35.

La Maire,

Dominique CHAUVEL